

**PROCÈS-VERBAL  
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
DU CONSEIL ACADÉMIQUE  
Mardi 17 juin 2014  
14 heures 30, Amphithéâtre Huvelin  
Séance plénière**

Les membres de la CFVU de l'Université Jean Moulin Lyon 3 se sont réunis mardi 17 juin 2014 à 14 heures 30, Amphithéâtre Huvelin, sous la présidence de Jacques COMBY, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Approbation du procès-verbal de la commission de la formation et de la vie universitaire du 20 mai 2014,**
  - 2. Tarifs du sport à l'Université,**
  - 3. Commission FSDIE :**  
**Approbation des subventions étudiantes,**
  - 4. Dispense d'assiduité,**
  - 5. Organisation pédagogique.**
- Questions diverses.**

**ETAIENT PRESENTS**

**Collège A des Professeurs :**

M. AUBLE Georges –Mme CARRE Martine– M. PILLET Stéphane–Mme LAINE-CRUZEL Sylvie

**Collège B des Autres enseignants :**

Mme ABRAVANEL-JOLLY SABINE– Mme BORDET Lucile –Mme EL HACHANI Mabrouka –M. HADLEY Charles – Mme ROLLAND Blandine – M. WISSLER Michel.

**Collège des IATS :**

M. DOENS Vincent – Mme ORTILLET Chantal

**Collège des Etudiants :**

M. GUIBERT-COMBARMOND Victor– Mme DARGET-LACOSTE Clara– M. VUILLEMIER Clément–M. DESSAIX Joseph – M. PATRAT Florent – M. MOUGEOT Baptiste— Mme SARIC Camille

**ETAIENT REPRESENTES**

**Collège A des Professeurs :**

M. DE GAUDEMAR Hervé par Madame ROLLAND Blandine

**Collège des étudiants:**

Mme KAHOUADJI Celia par M. GUIBERT—COMBARMOND Victor

**ETAIENT INVITES ET PRESENTS**

M. COMBY Jacques, Président de l'université Jean Moulin Lyon 3 M. CORNIC Sylvain, Directeur de l'IUT – Mme LEDENTU Marie, Doyen de la Faculté des Lettres et Civilisations – M. JAMET Denis, Doyen de la Faculté des Langues – M. SERVET Pierre, Vice-Président en charge du Conseil d'administration –M. PIERRON Jean-Philippe, Doyen de la faculté de philosophie –Mme DELEPINE Pascaline, directrice du service des sports M. PASCAL Bernard, Directeur Général des Services – Mme TABUTEAU Angélique, directrice des études et de la vie universitaire

**ASSISTAIT EGALEMENT**

M. SOUCHER Mathieu et Mme BERNIER Elodie Service des Affaires Juridiques et Générales.

**Le quorum étant atteint, M. le Vice-président PILLET ouvre la séance à 14h53.**

**Informations générales :**

M. PILLET aborde la question des dossiers d'évaluation et de déclaration de projet dans le but de l'accréditation. Les dossiers déposés étaient majoritairement des dossiers PDF et techniquement cela complique les échanges entre les différents interlocuteurs. En effet, l'idée est d'échanger efficacement sur d'éventuelles propositions d'harmonisation.

Concernant plus particulièrement les dossiers de déclaration de projet, il a été mis en œuvre un processus avec les vice-présidents du site sur la cartographie de l'offre de formation. Lors de la précédente réunion a été traitée la cartographie du domaine scientifique. La prochaine réunion portera sur le domaine sciences humaines et sociales SHS et aura lieu le vendredi 20 juin. Il est donc intéressant d'établir une réelle réflexion sur les collaborations possibles à l'échelle du site pour envisager une offre de formation la plus harmonieuse possible.

M. PILLET remercie l'ensemble des personnels mobilisés dans ce travail.

**1. Approbation du procès-verbal de la commission de la formation et de la vie universitaire du 20 mai 2014**

M. PILLET demande à l'ensemble des membres s'il y a des remarques concernant le procès-verbal du 20 mai dernier.

M VUILLEMIER demande que soient apportées des modifications concernant le point 3 du précédant procès-verbal en ajoutant que Mme KHAMASSI lit ses remerciements au nom de « la fédé-vos assos » et assure du soutien des élus de la « fédé- vos assos. » Le point 5 doit également être modifié puisque le FSDIE volet social est abondé à hauteur de 30% maximum du FSDIE et non de 20% comme cela été indiqué.

N'ayant pas d'autres remarques, il est procédé au vote.

Le procès-verbal de la commission de formation de la vie universitaire est approuvé à l'unanimité des membres de la commission:

✓ Nombre de membres présents et représentés :	20
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	20
✓ Nombre de voix contre :	0

## 2. Tarifs de sport de l'université

M. PILLET rappelle que le service des sports souhaite proposer une augmentation du droit d'inscription au sport de 1 euros pour assurer le financement d'une couverture d'assurance auprès l'assurance de la MAIF .

Mme DELEPINE souhaite que tous les pratiquants de sport de l'université, étudiants comme personnels, aient une assurance complémentaire accident. Cela reviendrait à 1 euros et 44 centimes par personne, concernée ce qui correspond à un budget global de 14 000 euros dont la moitié serait pris en charge par le service des sports Cela permettra une couverture générale pour toutes les activités intra-muros mais également les activités se déroulant à l'extérieur de l'université.

M. VUILLEUMIER demande si cela remplace une mutuelle personnelle.

M. PILLET rappelle que cela couvre les personnes non couvertes mais que les personnes déjà couvertes au niveau de leurs assurances peuvent bénéficier de ce dispositif.

Le présent tarif est adopté à l'unanimité des membres de la commission :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	20
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	20
✓ Nombre de voix contre :	0

## 3. Commission FSDIE : Approbation des subventions étudiantes

M. PILLET mentionne qu'à ce point s'ajoute le dossier du bureau des étudiants de Bourg en Bresse qui sera présenté ici. Il est demandé d'émettre un avis sur la question, c'est important pour le BDE de bourg car c'est une partie du budget de lancement de l'année prochaine. Il est question d'une demande qui s'élève à 4912 euros.

Les représentants du BDE de Bourg en Bresse expliquent qu'il s'agit d'une subvention pour le projet d'accueil des étudiants qui se déroulera en deux parties :

- Un projet d'accueil pour les étudiants lors de la rentrée
- Un week-end d'intégration.

L'idée étant d'animer la vie du campus de Bourg en Bresse et de dynamiser la vie étudiante en permettant un sentiment d'appartenance tant au niveau du campus de Bourg en Bresse que du Campus de Lyon. C'est un projet fondamental.

Mme ROLLAND signale que l'équipe pédagogique et administrative de Bourg en Bresse soutient ce projet.

M. AUBLE s'interroge sur le nombre d'étudiants présents sur le site de Bourg en Bresse.

Les représentants du BDE de Bourg en Bresse déclarent qu'il a 800 étudiants sur le site.

M.GUIBERT-COMBARMOND évoque la problématique du transport et s'interroge sur le fait de savoir si une autre destination plus près ne permettra pas de réduire les coûts.

Les représentants du BDE de Bourg en Bresse précisent que ce camping en Ardèche réunit tous les critères en termes de distance, de prestations et de capacité d'accueil.

M. PILLET évoque le fait que l'IAE fait aussi certaines manifestations dans le camping choisi par le BDE de Bourg en Bresse.

M. VUILLEULIER demande pourquoi le dîner est plus cher que le déjeuner.

Les représentants du BDE mentionnent qu'il est difficile de répondre à cette question car c'est le camping qui établit le prix et qu'ils n'ont pas eu un justificatif par rapport à cela.

M. HADLEY s'interroge sur la présence d'alcool lors du week-end d'intégration.

Les représentants du BDE de Bourg en Bresse répondent qu'il n'y aura pas d'alcool sur les lieux.

M. PILLET rappelle que ce projet permet le rayonnement du campus de Bourg, c'est pourquoi le FSDIE souhaite soutenir les initiatives de ce type.

M. PATRAT s'interroge sur la part que devront verser les étudiants concernant ce projet d'accueil.

Les représentants du BDE du campus de Bourg en Bresse signalent qu'il s'agit de la somme de 30 euros par étudiants.

M. PILLET demande s'il y a des questions concernant les autres subventions à l'ordre du jour, en rappelant également que les dossiers étaient consultables auprès du bureau de la vie étudiante.

Les subventions à l'ordre du jour ainsi que la subvention demandée par le BDE de Bourg en Bresse sont adoptées à l'unanimité des membres de la commission :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	20
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	20
✓ Nombre de voix contre :	0

M.VUILLEUMIER s'interroge sur le budget restant du FSDIE.

M. PILLET mentionne qu'une réunion est prévue pour faire le bilan sur cette question. Il serait intéressant que les étudiants participent au dossier de bilan et d'évaluation du FSDIE. Le conseil d'administration a également évoqué

l'avenir du FSDIE et les évolutions possibles, notamment concernant son bilan qualitatif, ceci permettrait d'avoir une visibilité sur les sommes dépensées et la nature des différents projets mis en œuvre.

M. COMBY précise que l'équipe présidentielle a évoqué la possibilité d'un travail entre les étudiants, les enseignants et l'équipe présidentielle pour que les étudiants remplissent mieux les documents relatifs au FSDIE. Il est donc important que le vice-président étudiant et les élus étudiants se rapprochent entre eux.

#### 4. Dispense d'assiduité

M. PILLET mentionne qu'il s'agit d'une question maintes fois évoquée pour adapter au mieux les parcours de formations à des cas particuliers : étudiants, salariés, sportifs de haut niveau et toutes les personnes qui ont à conjuguer des activités lourdes en parallèle de leurs études.

Dans un premier temps, il apparaissait possible et souhaitable d'assouplir la gestion des dispenses d'assiduité et donc de mettre en place une dispense d'assiduité à la carte et non globale sur l'ensemble des unités du semestre. Ce dispositif est à mettre en place à la rentrée 2014/2015, il pourra entraîner un certain accroissement de la charge de travail pour les services.

M. HADLEY précise qu'il n'existe pas une deuxième session d'examen pour les dispenses d'assiduité.

M. PILLET mentionne également que la dispense d'assiduité n'est en aucun cas une dispense d'examen terminal, cela dispense seulement l'étudiant de son obligation d'assiduité à un cours.

M. VUILLEUMIER signale que certains étudiants regrettent que les contrôles terminaux portent aussi sur les TD alors même qu'ils n'y participent pas. Est-il possible qu'un examen spécial soit mis en place ?

M. PILLET mentionne que la dispense d'assiduité ne dispense pas les étudiants « d'apprendre les cours » pour l'examen terminal. L'étudiant doit prendre en charge sa préparation aux examens.

M. COMBY rappelle qu'il y a rupture d'égalité s'il y a un examen différent selon les étudiants.

M. DESSAIX déclare que le tutorat permet de pallier le manque d'assiduité car il est possible de se mettre à niveau grâce à cela. De plus, les professeurs sont très conciliants et ne refusent pas la présence à un TD si l'étudiant a finalement pu se libérer.

Monsieur PILLET ajoute que le nouveau régime de la dispense d'assiduité vise précisément à limiter au maximum les cas dans lesquels un étudiant passe la matière sur la base du seul terminal.

Le régime de dispense d'assiduité « à la carte » est adopté à l'unanimité des membres de la commission :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	20
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	20
✓ Nombre de voix contre :	0

#### 5. Organisation pédagogique

M. PILLET mentionne que les composantes ont validé un certain nombre de modifications de maquettes qui seront présentées en commission.

Mme LEDENTU présente plusieurs documents concernant l'organisation pédagogique de la faculté des lettres. Le premier document concerne la licence 3 communication et la licence 3 documentation. Cela fait suite à une demande des étudiants pour mieux adapter la formation sur des domaines en constante évolution, avec l'idée de créer des cours supplémentaires, (40h de TD dans chacune des maquettes). En conséquence de ces créations, il y aura une ventilation nouvelle des crédits avec la mise en place d'une commission d'équivalence.

Le deuxième document concerne le master géographie où des types d'épreuves ont été précisés sur quelques cours. Modification de la maquette Master 2 archéologie et patrimoine également. Les modifications ne concernent que des intitulés de cours.

Les maquettes à la faculté des lettres doivent souvent s'adapter, notamment concernant la préparation externe au capes de géographie, pour être au plus près des modalités de concours.

Les maquettes « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » ont également été modifiées suite à un cadrage du ministère concernant les masters 1 mais également concernant les masters 2 qui prennent la place des anciens masters enseignements.

Il est envisagé également des projets de pédagogies innovantes à la faculté des lettres avec la mise en place d'une formation à l'orthographe. C'est une première étape pour créer une sorte de plateforme pédagogique du français et de l'expression écrite. Il est important que cela soit voté puisqu'il y a une demande de financement pour investir du temps dans le montage des exercices.

M. VUILLEMIER s'interroge sur le fait que la formation parcours territorial, environnement et santé ne fasse pas apparaître de dispense d'assiduité.

M. LEDENTU précise que cela sera ajouté.

Mme ORTILLET mentionne que ce dispositif est aussi très intéressant pour les étudiants Erasmus.

M. CORNIC apporte son soutien à ce projet car cela permet une certification gratuite et reconnue.

L'organisation pédagogique de la faculté des lettres y compris le document concernant la formation à l'orthographe sont adoptés à l'unanimité des membres de la commission :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	20
✓ Nombre d'absentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	20
✓ Nombre de voix contre :	0

M. PILLET précise que doit être examiné l'organisation pédagogique concernant le campus de Bourg en Bresse pour l'I.U.T et l'I.A.E.

M. CORNIC évoque une erreur matérielle car le document n'est pas en cohérence avec les maquettes votées dans les conseils précédents. L'erreur est formalisée par un petit astérisque à la page 3 où il est indiqué 0 heures pour les heures de cours communs alors qu'il s'agit de 30 heures pour un module de relations sociales et conditions de travail.

M. VUILLEMIER évoque des modifications qui ont été faites à la main notamment aux pages 34 et 35 et demande des précisions car ce n'est pas clair. Cela concerne la licence professionnelle gestion des systèmes d'information de la paye de l'I.A.E.

M. PERROTIN signale que ce document n'a pas été porté à la connaissance de l'I.A.E.

M. VUILLEUMIER propose que ce vote soit reporté pour que le document soit complètement lisible.

M. PILLET est favorable à l'ajournement du vote au 1<sup>er</sup> juillet concernant les maquettes du campus de Bourg en Bresse pour l'I.A.E. Il précise également que les modifications manuelles doivent être évitées dans la mesure où elles peuvent être rajoutées à tout moment sans possibilité de vérification.

L'organisation pédagogique de l'I.U.T concernant le campus de Bourg en Bresse est adoptée à l'unanimité des membres de la commission :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	20
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	20
✓ Nombre de voix contre :	0

M. PILLET évoque la fiche navette diplôme concernant la préparation au diplôme d'accès aux études universitaires option A avec une modification de tarifs. Il s'agit d'une mise à jour de la maquette.

La fiche navette diplôme concernant la préparation au diplôme d'accès aux études universitaires option A est adoptée à l'unanimité des membres de la commission :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	20
✓ Nombre d'abstentions :	1
✓ Nombre de voix pour :	19
✓ Nombre de voix contre :	0

#### Questions diverses.

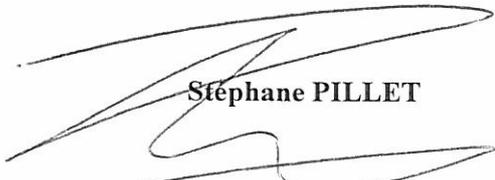
M. HADLEY mentionne qu'il prend sa retraite prochainement et qu'il faudra prévoir des élections partielles pour le remplacer dans ses différentes fonctions.

M. COMBY apporte un point de précision concernant la COMUE. L'université arrive à terme du dispositif pour être dans les délais ministériels. Depuis le 16 juin les statuts de la COMUE ont été envoyés à l'ensemble des personnels, chacun aura l'occasion de consulter ces statuts et d'émettre un avis sur ceux-ci. Ces statuts sont le résultat de compromis entre les différents établissements du site et non la volonté d'un seul établissement. Le 8 juillet, les statuts seront votés.

M. COMBY évoque également le budget de fonctionnement de l'université qui doit être réduit prochainement.

La séance est levée à 16h53.

Pour le Président de l'Université Jean-Moulin Lyon 3 et par délégation,  
le Vice-Président en charge de la Formation et la Vie universitaire



Stéphane PILLET

